

DEMANDE D'AUTORISATION DE CHASSE PARTICULIÈRE POUR LE PIGEON RAMIER

Pour la période du 15 mai au 15 septembre 2021

(demande à réaliser uniquement après avoir pratiqué l'effarouchement)

À ADRESSER PAR MAIL À LA **DDTM** 5 JOURS OUVRÉS AVANT LA 1^{ère} DATE D'INTERVENTION

ddtm-see-chasse@loire-atlantique.gouv.fr

Je soussigné (NOM-PRÉNOM) :

Demeurant à :

Code postal/Commune :

Tél (obligatoire) :

Email :

Agissant en qualité de :

Propriétaire

Exploitant agricole

Détenteur du droit de chasse

Sur les cultures :

Protéagineux

Oléagineux

Cultures maraîchères

1^{ère} date d'intervention prévue :

Parcelles cadastrales (cultivées et faisant parties de la déclaration PAC) :

Surface : hectares situés sur la (les) commune(s) de

Le responsable de la chasse particulière doit avoir en sa possession pour chaque intervention, en cas de contrôle, la liste des tireurs.

Chaque tireur doit être titulaire d'un permis de chasser validé en Loire-Atlantique et porteur d'une copie de l'autorisation.

Je m'engage à transmettre un bilan des destructions (modèle annexé à l'autorisation individuelle), même en cas de bilan nul, **avant le 30 septembre** à la DDTM avec copie à la Fédération départementale des chasseurs.

Fait à, le / /

Signature du demandeur :

Signature de l'exploitant agricole :

Signature du détenteur de droit de chasse :

Rappel des règles à respecter :

- uniquement à poste fixe, matérialisé de main d'homme dans la ou les parcelle(s) déclarée(s) : un seul tireur par poste fixe et distant d'un minimum de 100 m entre 2 postes.

- interdiction d'utiliser des formes, appelants ou appeaux.

-le tir n'est autorisé que si la parcelle est munie d'un dispositif d'effarouchement, l'administration se réserve le droit d'effectuer des contrôles aléatoires afin de vérifier la mise en place de ce dispositif.

En cas d'absence, la demande sera refusée.

-le tir ne peut être pratiqué que dans les cultures sur pieds à protéger.

AVIS DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

Pour accélérer la procédure, les avis seront adressés par mail à la DDTM

Avis défavorable pour le motif suivant :

dossier incomplet

autre (préciser) :

Avis favorable

AVIS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Pour accélérer la procédure, les avis seront adressés par mail à la DDTM

Avis défavorable pour le motif suivant :

dossier incomplet

autre (préciser) :

Avis favorable
